Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260917-20260917_07-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.

Secrétaire de séance : Madame GERMAIN Jocelyne

Réf :	**20260917_07**	**Délibération Vœu Radar lieu-dit La Violette**

Madame BANNIER, Mairesse de Poilley informe l'assemblée :

Le village de la Violette est situé sur trois communes Poilley, Villamée, Le Châtellier, Il y a une préoccupation de sécurité des habitants liée à la circulation et la vitesse excessives de certains camions et automobilistes. Un collectif d'habitants s'est constitué et a rédigé une pétition qui a reçu une cinquantaine de signatures. On a reçu une délégation en mairie et leur demande est tout à fait légitime, car la vitesse des voitures et camions est excessive. Un membre de ce collectif a perdu un proche, liée à la vitesse excessive lors de la traversée du lieu-dit.

Il faut noter que des mesures de sécurité ont été mises en place, comme le radar pédagogique et la limitation de vitesse à 50 km/heure, le vœu des habitants et le souhait de la commune est l'installation d'un radar.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Mairesse,

Le conseil municipal, à l'unanimité

EMET le vœu de la mise en place d'un RADAR au Lieu-dit la Violette, un radar existe sur la RD 15 reliant Poilley à Coglès (Les Portes du Coglais), sur le territoire de Montours, et pourrait être utilisé en alternance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 24/09/2026
Et publication du :

La secrétaire de séance
Jocelyne GERMAIN

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)